



Municipalité de Saint-Gilles  
Service d'urbanisme

## Normes d'installation d'une clôture ou d'une haie (Règlement de zonage 363-08 Chapitre 9)

### Localisation :

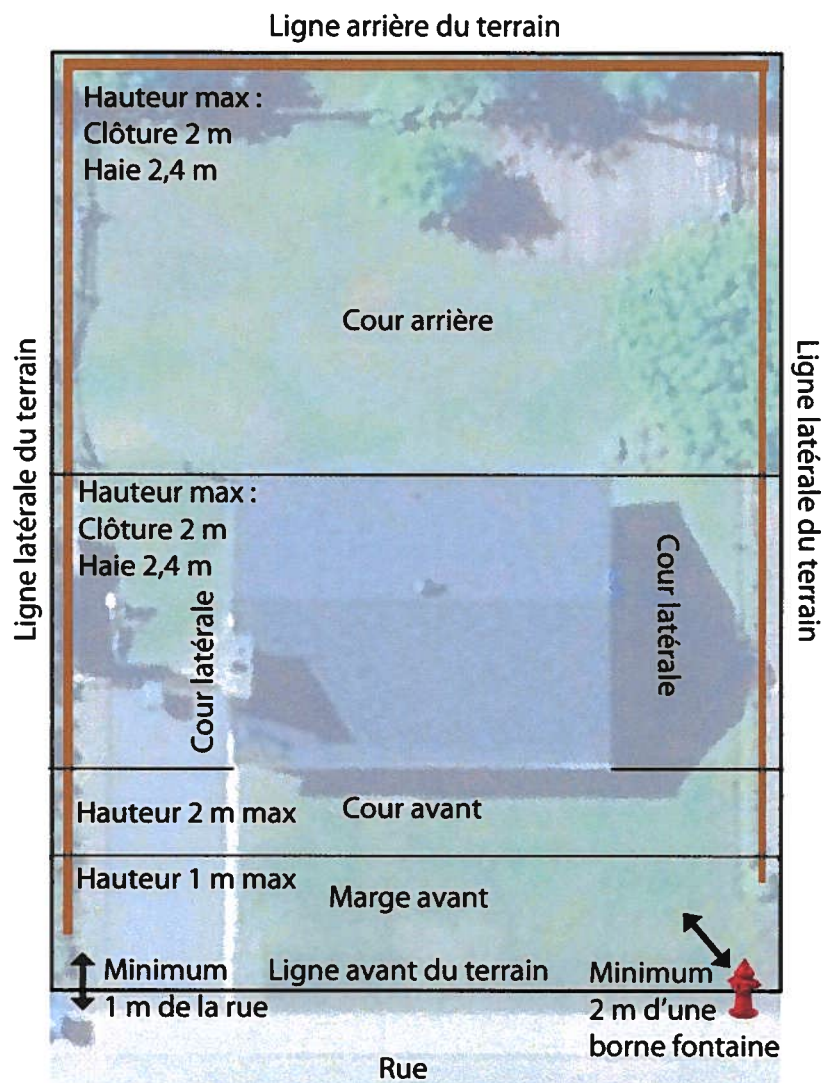
- Cour avant, arrière ou latérale, à l'intérieur des limites du terrain

### Distances minimales de dégagement :

- à 1 m d'une ligne de rue
- à 2 m d'une borne-fontaine
- en coin de rue, conserver un triangle de visibilité libre de tout objet d'une hauteur supérieure à 0,75 m

### Hauteur maximale (calculée à partir du niveau moyen du sol) :

- cour avant :
  - 1 m dans la marge de recul avant prescrite
  - 2 m pour la balance de la cour avant
- cours latérale et arrière :
  - 2 m pour les clôtures et murs
  - 2,4 m pour les haies



Municipalité de Saint-Gilles  
Service d'urbanisme

urbanisme@stgilles.net

### **Matériaux interdits :**

Chaînes  
Panneaux de bois ou fibres de verre  
Fer non-ornemental  
Tôle sans motif architectural  
Broche carrelée (fabriquée pour des fins agricoles)  
Fil barbelé\*

### **Installation et entretien :**

- Solidement ancrée au sol de manière à résister aux effets répétés du gel et du dégel
- Niveau vertical et assemblage solide constitué d'un ensemble de matériaux
- Clôtures de bois ou de métal doivent être peintes ou teintes
- Maintenus en bon état pour garder leur aspect

### **Informations et documents requis :**

- Croquis à l'échelle sur le certificat de localisation avec les mesures indiquées
- Date de début et de fin des travaux
- Description des matériaux utilisés
- Coût estimé des travaux

**Durée de validité du certificat d'autorisation : 3 mois**

\*Prière de contacter le service d'urbanisme lorsque les travaux sont complétés

Pour plus de renseignement, communiquez avec le Service d'urbanisme de la Municipalité.

---

#### **MISE EN GARDE**

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

---

Municipalité de Saint-Gilles  
Service d'urbanisme

[urbanisme@stgilles.net](mailto:urbanisme@stgilles.net)

